

AVIS PUBLIC
Demande de
dérogation mineure

Par la présente, il est donné que lors de la séance qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19h30 au bureau municipal situé au 168, Route 112, Westbury, le conseil municipal de la Municipalité de Westbury prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2026-004 Construction d'un abri à bois destiné à recouvrir une fournaise extérieure existante - Lot 6 612 166, au 470 chemin de la Plage

L'objet de cette dérogation mineure vise à permettre :

- Une superficie projetée de 31,22 m², alors que *le Règlement de zonage numéro 6-2000 prévoit une superficie maximale de 12,5 m² pour un abri à bois*;
- La construction d'un abri à bois non attenant à un bâtiment complémentaire, alors que *le Règlement de zonage numéro 6-2000 prévoit qu'un abri à bois doit être attenant à un bâtiment complémentaire*;
- La construction d'un abri à bois ouvert sur quatre côtés, alors que *le Règlement de zonage numéro 6-2000 prévoit qu'un abri à bois doit être ouvert sur trois côtés*;
- L'implantation de l'abri pourrait être visée par les dispositions applicables à la cour avant. Toutefois, *le Règlement de zonage numéro 6-2000 ne permet pas de déterminer clairement si l'emplacement projeté constitue une cour avant, en raison de l'absence d'une définition suffisamment précise.*

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance du conseil municipal.

Donné à Westbury le 24 août 2026



Annik Desrosiers
Directrice générale et secrétaire-trésorière